

2020/02/22

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2020 - Délibération n° 2020/02/22

Objet : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE CREUSE SUD-OUEST

L'an deux mille vingt, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 février 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – GAUDY – TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – CHAUSSADE – RABETEAU et GAILLARD ; Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS – COLON – LAGRAVE – DEFEMME et PATAUD.

Pouvoirs :

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. Mme. CAPS donne pouvoir à M. CHAPUT.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. M. GAILLARD donne pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU.

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON

Mme POITOU remplace M. TOUZET.

M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Scrutin ordinaire

Absences temporaires de MM. LAINE et GAUCHI.

Mmes POITOU et SUCHAUD ne prennent pas part au vote.

En exercice	Présents	Votants			
64	37	38			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
38	-				

Vu les articles L. 133-1 à L. 133-3-1 du code du tourisme portant disposition de tourisme,

Vu la délibération n°2017/190 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 portant création de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest sous statut associatif,

Vu la délibération n°20190430 du Conseil communautaire en date du 08 avril 2019 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal,

Afin de mettre en œuvre les missions inscrites dans la convention d'objectifs, il est proposé le versement de la subvention pour l'année 2020 (égale à celle attribuée en 2018 et à celle attribuée en 2019) d'un montant de 187 580 €, selon la répartition suivante :

- mars 2020 46 896.00€
- mai 2020 : 70 342.00 € ;
- septembre 2020 : 70 342.00 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 187 580 € pour l'année 2020 à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest et de la verser en 3 fois selon la répartition présentée ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget général 2020.
- **Autorise** le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

